



François Frères

TONNELLERIE

Société Anonyme
Au capital de 8 672 000 Euros
Siège social : 21190, Saint Romain
R.C.S. Beaune 515 620 441

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

DESCRIPTIF DE L'OPERATION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE DU 24 OCTOBRE 2008

TITRES CONCERNES

Actions TONNELLERIE FRANCOIS FRERES (code ISIN FR0000071904) – Eurolist
d'Euronext Paris – Compartiment B

BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 26 octobre 2007 au
2 octobre 2008 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	Néant
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	Néant
Valeur comptable du portefeuille	Néant
Valeur de marché du portefeuille	Néant

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période 26 octobre 2007 au
2 octobre 2008)

Néant.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 24 octobre 2008
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 542 000 actions
- **Prix maximum d'achat** : 55 euros
- **Prix minimum de revente** : 25 euros
- **Montant maximum des rachats** : 29,81 millions d'euros
- **Objectifs** :
 - l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
 - l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe d'options d'achat d'actions,
 - la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe
 - l'annulation éventuelle d'actions acquises, cet objectif étant conditionné par l'adoption par l'Assemblée Générale du 24 octobre 2008 à titre extraordinaire de la huitième résolution autorisant cette annulation.
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2008, soit jusqu'au 23 avril 2010.